

# Le foyer des discriminations

*par Élise Marsicano*

---

**La famille fait l'objet de nombreuses réflexions en sciences sociales mais rares sont celles qui l'interrogent sous le prisme de la justice. Pour pallier ce manque, l'étude des discriminations qui se déroulent au sein de la famille permet de complexifier la représentation que nous avons de cette instance de socialisation.**

---

Les mouvements féministes n'ont eu de cesse de rendre visible et de dénoncer les rapports de domination qui s'exercent dans la famille. En France, certaines enquêtes menées à la fin des années 1990 ont révélé l'existence et l'ampleur des violences intrafamiliales et des violences sexuelles (Jaspard *et al.*, 2001) ainsi que la persistance des inégalités femmes-hommes dans la répartition des tâches domestiques et des soins des enfants (Brousse, 1999). En décrivant les violences et inégalités qui se déroulent dans la sphère familiale et domestique, ces recherches ont permis de dévoiler et de remettre en cause la dichotomie implicite opposant un espace public dangereux à un espace privé protecteur. De leur côté, les recherches menées sur genre et justice ont contribué à déconstruire le mythe de la famille bienveillante et protectrice afin de révéler le caractère profondément injuste de cette institution et d'en montrer les conséquences sur l'inégale participation économique et politique des femmes et des hommes (Okin, 2008). La question de la justice est néanmoins largement absente des travaux empiriques sur la famille (Papuchon, 2014).

Parce que la famille constitue un espace essentiel pour la socialisation des individus et un lieu où les personnes peuvent apprendre à être justes, il semble pourtant nécessaire d'analyser les injustices qui s'y déroulent d'un point de vue empirique et non pas seulement théorique. L'approche en termes de discrimination, en ce qu'elle s'intéresse à des faits précis associés à des motifs définis, permet d'objectiver le caractère injuste d'un traitement différencié. Cette approche nous semble particulièrement heuristique pour analyser les traitements injustes dans l'espace de la famille.

Plusieurs questions guident cet article. Comment étudier les discriminations qui se déroulent dans la famille ? À quoi renvoient les discriminations et sous quelles formes s’y exercent-elles ? Quels obstacles scientifiques se posent à l’extension de l’étude des discriminations à la sphère familiale ? Revenir sur la généalogie de la notion de discrimination permet de comprendre pourquoi cette notion n’est pas utilisée pour penser l’injustice dans le cadre familial. C’est en partant d’une réflexion issue des mouvements de lutte contre le sida et des mobilisations pour les droits des populations LGBT que nous tenterons de montrer que la famille constitue un espace majeur de la production des discriminations, soit qu’elles s’y exercent directement soit qu’elles légitiment et masquent les traitements injustes subis par ailleurs.

## Un espace à l’abri des discriminations ?

Si les recherches féministes ont franchi les limites de la sphère familiale pour révéler l’ampleur des violences et des inégalités qui s’y déroulent, les travaux sur les discriminations, eux, s’arrêtent aux portes de la famille. Resituer le concept de discrimination dans son ancrage juridique permet de comprendre les frontières et les limites de cette notion. La discrimination s’applique juridiquement dans l’accès aux biens et services et dans le secteur de l’emploi<sup>1</sup>. Selon le Code pénal, la discrimination est caractérisée dès lors que l’on constate une inégalité de traitement fondée sur l’un des 19 critères de discriminations définis par la loi<sup>2</sup> et qu’elle intervient dans un domaine visé par la loi : éducation, loisirs et sports, emploi, logement, biens et services privés, biens et services publics. Étant donné que le droit a constitué un moteur dans le développement des recherches en sciences sociales sur les discriminations (Bereni et Chappe, 2011), les travaux portent principalement sur l’emploi, le logement et l’éducation tandis que l’espace de la famille en est singulièrement absent<sup>3</sup>.

En outre, parce qu’elle a opéré dans le contexte français une synthèse entre racisme et inégalité (Fassin, 2002), la discrimination constitue un axe d’analyse majeur pour décrire les trajectoires d’insertion des immigré·es et de leurs descendant·es. Les sphères sociales retenues pour appréhender les discriminations dans la dernière grande enquête menée en France, *Trajectoires et Origines*, en sont une bonne illustration (Beauchemin *et al.*, 2016). Nombreuses et diversifiées, elles se concentrent néanmoins sur le secteur de l’emploi ainsi que sur les services publics (éducation, soins, administrations, etc.) ou privés (loisirs, banques, etc.).

---

1 Code pénal, article 225.2.

2 Appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, sexe, situation familiale, origine, mœurs, orientation sexuelle, apparence physique, âge, patronyme, caractéristiques génétiques, état de santé et handicap, grossesse, identité de genre, lieu de résidence, perte d’autonomie, précarité sociale, opinions politiques, activités syndicales.

3 La situation de famille peut ainsi constituer un critère de discrimination reconnu et prohibé par la loi lorsqu’elle limite l’accès à certains droits, mais en aucun cas un espace dans lequel se vivraient des discriminations.

Toutes ces recherches mettent l'accent sur l'emploi et les services, c'est-à-dire sur la sphère dite publique, une sphère construite historiquement et pensée comme principalement masculine (Scott, 1988 ; Okin, 2000 ; Delphy, 2001). Comme le rappellent L. Bereni et V.-A. Chappe (2011), l'importation de la notion juridique de discrimination dans le domaine des sciences sociales « conduit à naturaliser des frontières contestables dans l'étude sociologique des rapports de pouvoir et des inégalités ».

## **Lutter contre les discriminations dans la famille**

Si tout a concouru à ce que la sphère familiale et domestique soit généralement absente des réflexions sur la discrimination, il existe cependant une exception, celle des mobilisations des personnes atteintes par le sida. La thématique des discriminations imprègne le champ du VIH/sida depuis l'origine de l'épidémie, dans les discours tant associatifs et institutionnels que scientifiques (Mann, 1987 ; Gilmore et Somerville, 1994). L'association du sida à une mort imminente et le fait qu'il ait principalement touché des groupes antérieurement stigmatisés (homosexuels masculins, usagers et usagères de drogue, prostituées, personnes trans', etc.) ont entraîné le développement de multiples formes de rejet et de maltraitance, notamment dans l'espace familial (Herek et Glunt, 1988). Qu'il s'agisse de la spoliation du partenaire du même sexe lors du décès, du refus de partager un repas ou de laisser embrasser les enfants, tous ces comportements peuvent être analysés comme des traitements discriminatoires, car inégaux et fondés sur un critère illégitime, en l'occurrence la séropositivité des personnes. Les mauvais traitements auxquels sont exposées les personnes vivant avec le VIH dans leur famille conduit à s'interroger sur l'existence de discriminations dans cet espace, comme dans la recherche d'un logement ou d'un emploi.

Plus récemment, les associations luttant pour les droits des populations LGBT ont utilisé le terme de discrimination afin de dénoncer des comportements injustes se vivant dans la famille (SOS homophobie, 2016). Les privations de biens ou de nourriture ainsi que les interdictions de sortir constituent des traitements inégaux en raison d'un critère — l'orientation sexuelle ou l'identité de genre — qui serait considéré comme illégal dans d'autres situations. Le recours à ce terme traduit selon nous une intuition tout à fait pertinente : il n'y a aucune raison valable de ne pas parler de discrimination pour décrire des traitements injustes dans le cadre familial.

Considérer que l'on a été moins bien traité dans sa famille peut certes recouvrir des significations très diverses et renvoyer à une multiplicité de situations, ce qui n'est en rien spécifique aux discriminations dans l'espace familial. Appliquer aux traitements injustes qui se vivent dans la famille les mêmes critères de jugement que dans le secteur de l'emploi, du logement ou de la santé permet assurément de déspecifier ce qu'il s'y passe (voir encadré). Parce que les traitements injustes dans la famille sont susceptibles de limiter l'accès à des ressources

matérielles et psychiques, nous les analysons dans leur double dimension de redistribution et de reconnaissance (Fraser, 2005).

### **Comment passer de l'analyse de l'inégalité à celle de l'injustice ? Les approches quantitatives de la discrimination**

Au delà de leur diversité, toutes les méthodes qui visent à mesurer les discriminations ont pour objectif de mettre au jour le caractère illégitime et illégal d'une inégalité, et donc son caractère injuste (Delattre, Leandri, Meurs *et al.*, 2013).

Il en est ainsi de la méthode résiduelle qui consiste à comparer le salaire dans 2 groupes de la population, par exemple des femmes et des hommes, et de voir si, en tenant compte des caractéristiques pertinentes (niveau de diplôme, expérience professionnelle, qualification, etc.), les salaires des hommes sont toujours plus élevés que ceux des femmes. Le cas échéant, l'écart sera analysé comme la preuve de la discrimination. On parle alors du noyau dur de la discrimination. C'est également le cas du testing qui consiste par exemple à envoyer des CV à un potentiel employeur en ne faisant varier qu'un seul critère, tel que le nom de famille, afin de voir si les personnes dont le nom est à consonance française reçoivent plus de réponses positives que les personnes ayant un nom à consonance maghrébine. Ces deux premières méthodes semblent difficiles à transposer aux traitements injustes dans la famille.

Une troisième méthode permet de mesurer la discrimination et paraît adaptée pour appréhender ce qui se passe dans la sphère familiale. Il s'agit des questions sur l'expérience personnelle et contextualisée de traitements différenciés. On commence par interroger les personnes sur le fait d'avoir subi un traitement inégal puis, pour celles qui ont répondu par l'affirmative, on les interroge sur les motifs de ce traitement (Lesné et Simon, 2015). Les traitements inégaux attribués à un ou plusieurs des motifs proposés sont alors considérés comme de la discrimination. Interroger les personnes en deux temps permet de passer de la question des inégalités à celle des discriminations. Dans cette méthode, la discrimination est définie non seulement par le type de traitement (mauvais traitement, injuste ou inégalitaire), mais aussi par l'identification du motif présumé, associé aux caractéristiques des personnes discriminées (couleur de peau, orientation sexuelle, sexe, handicap, etc.).

## **La redistribution inégalitaire des ressources matérielles au sein de la famille**

Les discriminations dans la famille peuvent être analysées sous l'angle matériel, celui de la redistribution inégalitaire. Les exemples sont nombreux de traitements inégaux dans la

famille, du plus trivial au plus lourd de conséquences : de l'argent de poche réparti inégalement entre les petits-enfants en raison de l'origine des beaux-enfants (Eberhard et Rabaud, 2013) jusqu'aux personnes lésées lors de donations du vivant en passant par l'absence de participation au cadeau de mariage dans le cas d'un couple de même sexe (Rault, 2014). Il faut distinguer ici les cas où le même événement a été vécu au même moment par différentes personnes de ceux où un événement comparable est vécu à différents moments. Dans ce deuxième type de cas, le traitement inégalitaire est probablement moins facile à identifier, car il s'agit alors de situations comparables et non de la même situation au sens strict, ce qui permet de minimiser et de justifier les traitements inégaux. Par exemple, l'investissement moindre de la famille dans l'organisation et le financement d'un Pacs par rapport à un mariage pourra être justifié par le caractère moins solennel du Pacs. Dans tous ces cas, l'absence ou les différences d'investissement financier signifient bien une différence de traitement entre des personnes d'une même famille en raison d'un critère qui serait considéré comme illégal dans d'autres espaces sociaux.

À ces discriminations matérielles, il convient d'ajouter les situations où la dépendance économique occasionne des traitements inégaux dans la famille. Nos recherches sur les personnes vivant avec le VIH ont montré que les personnes exclues du marché de l'emploi faisaient plus souvent l'expérience de discriminations dans leur famille, car l'absence d'emploi peut avoir des conséquences sur les relations familiales (Marsicano, Hamelin et Lert, 2016). L'exclusion du marché du travail nuit probablement à l'insertion familiale dans une société où l'identité est fortement attachée à l'emploi. Par ailleurs, les personnes sont susceptibles d'être plus fréquemment en contact avec leur famille, parfois en situation de dépendance économique accrue vis-à-vis d'elle, ce qui augmente leur probabilité d'être exposées à des traitements discriminatoires. Or, la solidarité familiale est d'autant plus centrale que les personnes sont éloignées de l'emploi.

Les échanges monétaires ont une valeur symbolique, car l'argent constitue, dans la famille comme ailleurs, un moyen de reconnaître la valeur des personnes et des relations qu'elles entretiennent. Il suffit de penser aux déchirements qu'entraînent parfois les héritages. Mais au delà de l'aspect économique, les traitements différenciés peuvent s'exprimer de manière symbolique.

## Une visibilité déniée

C'est bien dans la famille que l'on apprend très vite à rester à sa place (d'enfant, d'épouse, de grands-parents, etc.) (Bonnardel, 2015). De ce point de vue, les discriminations dans la famille traduisent la sanction encourue pour qui s'écarte des rôles prescrits, notamment par leur genre (Chetcuti, 2010 ; Courduriès, 2014). Dans nos recherches sur les personnes vivant avec le VIH, les discriminations dans la famille touchent particulièrement les femmes dans leur ensemble ainsi que les hommes homosexuels ou usagers de drogue (Marsicano, Hamelin et

Lert, 2014). À l'inverse, les hommes hétérosexuels qui ne consomment pas de drogue, qu'ils soient ou non migrants, sont les moins exposés aux discriminations, ce qui peut être interprété à la lumière de leur position dominante dans l'espace familial hétérosexuel. L'analyse des discriminations permet alors de mettre au jour les hiérarchies sociales qui sont re-produites dans la famille.

Le manque de reconnaissance peut s'exprimer par les mots ou les silences, par les gestes ou leur absence. Il peut concerner une personne, un couple ou une famille. Il peut s'agir de faire silence par le refus de *se parler* et *d'en parler*, instituant une forme de déni des personnes et de leurs relations. Exiger et produire le silence, c'est-à-dire ne pas publiciser les relations. Des recherches ont montré que l'homophobie familiale peut prendre différentes formes, notamment libérale et préventive : « libérale » lorsqu'elle impose de contrôler la manifestation des sentiments en public ou refusant de recourir au vocabulaire de la parenté pour désigner le ou la conjoint·e (voire les enfants) tout en posant une acceptation de principe (Nichnig et Grossi, 2014) ; « préventive » lorsqu'elle vise paradoxalement à protéger les personnes de l'homophobie des autres par des attitudes de rejet et de déni.

Le degré de publicisation des relations conjugales et des formes familiales constitue ainsi un indicateur puissant de leur acceptation par la famille. Quand le couple ou la situation familiale sont légitimes, la sphère dite privée s'étend et conduit à partager les bonnes nouvelles et félicitations y compris avec des personnes relativement éloignées, telles que des collègues de travail ou des amis Facebook. Quand le couple est perçu comme illégitime, la sphère dite privée se rétracte au point de ne concerner que les deux membres du couple, dans les situations les plus extrêmes. Il en est ainsi lorsque l'annonce par des personnes homosexuelles de leur mise en couple ou de leur projet d'enfant n'entraîne pas les félicitations de rigueur dans ces circonstances (Rault, 2014).

## **Le rôle des discriminations dans le maintien de l'ordre familial et sexuel**

La famille joue un rôle majeur dans notre socialisation. C'est également un espace relationnel où se manifestent des inégalités sociales et des rapports de domination. Les mouvements féministes, les mobilisations contre le sida ainsi que les mouvements LGBT ont fourni des outils théoriques et empiriques pour penser l'injustice dans le cadre familial. L'approche en termes de discriminations constitue une grille de lecture puissante pour analyser les interactions qui se déroulent dans la famille, que celles-ci relèvent du sexisme, du racisme, de l'homophobie ou de la transphobie. À la mise à la porte ou aux insultes, certaines familles préféreront sans doute l'absence de donation du vivant et le silence pour marquer leur désapprobation. Les traitements discriminatoires peuvent constituer un moyen de maintenir à

la fois les liens familiaux et l'ordre sexuel, et partant une certaine conformité à l'ordre familial et sexuel dominant.

Les discours haineux et les violences physiques qui s'exercent dans la rue ou dans les médias légitiment les comportements violents et discriminatoires dans la sphère familiale, mais à l'inverse, les traitements injustes subis dans la famille légitiment les discours et les pratiques de rejet vécus par ailleurs. La légitimation continue de tels comportements dans la famille, sphère dans laquelle on apprend à distinguer ce qui est juste de ce qui ne l'est pas, peut avoir des conséquences dans d'autres espaces sociaux. En intériorisant sa place, on intériorise sa moindre valeur sociale, qu'elle soit de genre, de sexualité, de validité, etc.

Tenir compte de l'espace familial dans les recherches sur les discriminations permettrait ainsi d'analyser les répercussions dans les autres sphères de la vie des personnes. L'expérience de traitements injustes dans la famille peut, selon les circonstances, participer à leur invisibilisation dans les autres sphères sociales ou rendre sensible à leur expérience tant il est vrai que la famille constitue la première école de l'injustice.

## Bibliographie

- Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon (dir.), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined, 2016.
- Laure Bereni et Vincent-Arnaud Chappe, « La discrimination, de la qualification juridique à l'outil sociologique », *Politix*, vol. 94, n° 2, 2011, p. 7-34.
- Yves Bonnardel, *La domination adulte*, Éditions Myriadis, 2015.
- Cécile Brousse, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », *France Portrait Social éd.1999-2000*, 1999, p. 135-151.
- Natacha Chetcuti, « Des manières de se dire », in *Se dire lesbienne. Vie de couple, sexualité et représentation de soi*, Paris, Payot, 2010, p. 95-122.
- Jérôme Courduriès, « Rompre avec sa famille. Jeunesse, entrée dans l'homosexualité et rejet familial », in Jérôme Courduriès et Agnès Fine (dir.), *Homosexualité et parenté*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 45-64.
- Éric Delattre, Noam Leandri, Dominique Meurs, Roland Rathelot, « Introduction — Trois approches de la discrimination : évaluations indirectes, expérimentation, discriminations ressenties », *Économie et Statistique*, vol. 464, n° 1, 2013, p. 45-64.
- Christine Delphy, « Critique de la raison naturelle », in *L'ennemi principal. Penser le genre, tome 2*, Paris, Syllepse, 2001, p. 7-53.
- Mireille Eberhard et Aude Rabaud, « Racisme et discrimination : une affaire de famille », *Migrations Société*, vol. 25, n° 147-148, 2013, p. 83-96.

- Didier Fassin, « L'invention française de la discrimination », *Revue française de science politique*, vol. 4, n° 52, 2002, p. 403-423.
- Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005.
- Norbert Gilmore et Margaret Somerville, « Stigmatization, scapegoating and discrimination in sexually transmitted diseases: overcoming "them" and "us" », *Social Science and Medicine*, vol. 39, n° 9, 1994, p. 1339-58.
- Gregory M. Herek et Eric K. Glunt, « An epidemic of stigma. Public reactions to AIDS », *American Psychologist*, vol. 43, n° 11, 1988, p. 886-91.
- Maryse Jaspard, Elizabeth Brown, Stéphanie Condon, Jean-Marie Firdion, Dominique Fougeyrollas, Annick Houel, Brigitte Lhomond, Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles, Marie-Ange Schiltz, « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », *Population et Sociétés*, n° 364, 2001.
- Maud Lesné et Patrick Simon, « La qualification de la discrimination et sa mesure : l'enregistrement de l'expérience discriminatoire par enquête », in Julie Ringelheim, Ginette Herman et Andréa Rea (dir.), *Politiques antidiscriminatoires*, Bruxelles, Deboeck édition, 2015, p. 27-48.
- Jonathan Mann, *Statement at an informal briefing on AIDS to the 42nd Session of the United Nations General Assembly*, New York, Organisation Mondiale de la Santé, 1987.
- Élise Marsicano, Christine Hamelin et France Lert, « Ça se passe aussi en famille. Les discriminations envers les personnes vivant avec le VIH/sida en France », *Terrains & travaux*, vol. 2, n° 29, 2016, p. 65-84.
- Élise Marsicano, France Lert, Christine Hamelin et Rosemary Dray-Spira, « Les personnes vivant avec le VIH face aux discriminations en France métropolitaine », *Population et Sociétés*, n° 516, 2016.
- Claudia Regina Nichnig et Miriam Pillar Grossi, « Sous le même toit ? Discussion sur la famille et l'homosexualité au Brésil », in Jérôme Courduriès et Agnès Fine (dir.), *Homosexualité et parenté*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 85-94.
- Susan Moller Okin, « Le genre, le public et le privé », in Than-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier et Léa Sgier (dir.), *Genre et politique. Débats et perspectives*, Paris, Gallimard-Folio, 2000, p. 345-396.
- Susan Moller Okin, *Justice, genre et famille*, Paris, Flammarion, 2008 (1989).
- Adrien Papuchon, « Les transferts familiaux vers les jeunes adultes en temps de crise : le charme discret de l'injustice distributive », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, 2014, p. 120-143.



- Wilfried Rault, « Des relations familiales à l'épreuve du Pacs », in Jérôme Courduriès et Agnès Fine (dir.), *Homosexualité et parenté*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 121-36.
- Joan Scott, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Cahiers genre et développement*, vol. 37, n° 1, 1988, p. 41-67.
- SOS homophobie, *Rapport sur l'homophobie 2016*, Paris.

Publié dans [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr), le 15 décembre 2017.